



ଝଞଞଞଞ

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 MAI 2014

ଝଞଞଞଞ

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ଝଞଞଞଞ

Le vendredi 23 mai 2014 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

| | P | A | | P | A |
|---------------------|---|---|-----------------------|---|---|
| DESHAYES François | X | | LEMONNIER Valérie | X | |
| DESCAMPS Sophie | X | | PINEAU Gérard | X | |
| VIRGITTI Perrine | X | | VEILLOT Chantal | X | |
| LAMEYRE Patrick | X | | ZAUCHE Mohammed | X | |
| DULMET Yves | X | | BARDEAU Marguerite | | X |
| LAMBRET Nathalie | X | | GLEVAREC Ivan | X | |
| VARON Bernard | X | | RIOU Martine | X | |
| FAUPOINT Séverine | X | | DECAMPS Guy | X | |
| FONTAINE Pascal | X | | COLAGIACOMO Stéphanie | X | |
| LACROIX Christiane | X | | LECLERCQ Serge | X | |
| NKOUMAZOK Serge | X | | MARIAGE Alain | X | |
| MOUQUET Véronique | | X | DOMENECH Isabelle | X | |
| BAZZA Abdelmounaime | X | | LEBRET Claude | X | |
| ROBIDET Christine | X | | | | |

P = Présent ; A = Absent

Absent(s) : Mme. LEMONNIER (procuration à Mme FAUPOINT), M. PINEAU (procuration à Mme LAMBRET),
Mme VEILLOT (procuration à M. DESHAYES), Mme. DOMENECH (procuration à M. MARIAGE).

Secrétaire de séance : M. Yves DULMET.

| Nombre de Conseillers Municipaux | Nombre de Conseillers Présents | Nombre de Procurations | Nombre de Votants | Date de Convocation |
|----------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| 27 | 23 | 4 | 27 | 15/05/2014 |

ଝଞଞଞଞ

Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 APPROBATION du COMPTE RENDU du 17 avril 2014

Madame DOMENECH souhaite qu'il soit apporté les modifications suivantes : son père est décédé le 10 mars et non le 9 à l'âge de 64 ans et non 63 ans comme cela est noté dans le compte rendu du 17 avril 2014.

Compte-tenu des modifications apportées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 CRECHE FAMILIALE : AVENANT N° 13 avec le CENTRE SOCIAL RURAL de LAMORLAYE

Madame VIRGITTI, Maire Adjointe chargée de l'Enfance Jeunesse, précise que par délibération du Conseil Municipal n° 24/2004 du 28 mai 2004, il a été décidé de signer une convention de participation financière avec le Centre Social Rural de Lamorlaye pour l'utilisation des services de la Crèche Familiale.

Le service de la crèche familiale de Lamorlaye nous propose le projet d'avenant n° 13 qui fixe le montant de notre participation, au titre de l'année 2014, à 77 220 € pour une capacité de quinze (15) places à temps plein (en 2013 : 74 250 € pour 31 enfants accueillis – 39 603 heures).

La Commission Enfance Jeunesse, lors de sa réunion du 18 avril 2014, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant n° 13.

Monsieur ZAUCHE souhaite savoir si l'on reste sur le même tarif pour les parents ?

Madame VIRGITTI lui répond affirmativement à savoir 1.85 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 13 fixant la participation financière de la Commune, au titre de l'année 2014, à 77 220 € pour une capacité de 15 places à temps plein.

3 HALTE GARDERIE : AVENANT N° 11 avec le CENTRE SOCIAL RURAL de LAMORLAYE

Madame VIRGITTI, Maire Adjointe chargée de l'Enfance Jeunesse, précise que par délibération du Conseil Municipal n° 24/2004 du 28 mai 2004, il a été décidé de signer une convention de participation financière avec le Centre Social Rural de Lamorlaye pour l'utilisation des services de la Halte-Garderie.

Le service de la Halte-Garderie de Lamorlaye nous propose le projet d'avenant n° 11 qui fixe le montant de notre participation, au titre de l'année 2014, à 20 221 € (en 2013 : 19 824 € pour 31 enfants accueillis – 4 406 heures).

La Commission Enfance Jeunesse, lors de sa réunion du 18 avril 2014, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant n° 11.

Monsieur DULMET souhaite savoir si le problème d'accueil des enfants de Coye la Forêt a été résolu ? Deux enfants ont été refusés.

Madame VIRGITTI lui indique qu'elle a fait remonter l'information au Centre Social de Lamorlaye de façon à ce que le problème ne se reproduise plus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 11 fixant la participation financière de la Commune, au titre de l'année 2014, à 20 221 €.

4 SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Madame LAMBRET, Maire Adjointe chargée de la Vie Associative, informe le Conseil Municipal que les commissions Vie Associative et Finances proposent, au titre de 2014, d'octroyer aux associations les subventions suivantes :

| Associations | Subventions 2011 allouées | Subventions 2012 allouées | Subventions 2013 Allouées | Subventions 2014 | Observations éventuelles |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------|--|
| AM3F | 1 200 | 1 800 | 1 800 | 2 000 | |
| A.P.E.I.C. | 400 | 400 | 400 | 0 | Arrêt activité prévue |
| A.P.E.I.C étude | 1 500 | 1 500 | 1 500 | 0 | Arrêt étude en juin 2014 |
| Art-Ré-Création | 200 | 200 | 200 | 200 | |
| Association Football | 5 300 | 5 500 | 5 000 | 7 500 | Dont 2 000 € exceptionnels versé fin octobre après constatation de l'engagement des équipes et la présence de l'entraîneur |
| Association Football Terrain/marquage | 2 500 | 2 500 | 2 000 | 2 500 | Soit au total 10 000 |
| Basket Club | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 7 000 | Dont 3 000 € exceptionnels remboursables sur 3 ans |
| Beaux-Arts | 400 | 500 | 500 | 500 | |
| Clairière des Sources (La) | | | 700 | 500 | |
| Compagnons de la Reine Blanche | 300 | 400 | 400 | 400 | |
| Convivialité | 500 | 600 | 700 | 800 | |
| Coye Ecoles | 400 | 400 | 400 | 400 | |

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 mai 2014

| | | | | | |
|--|--------|--------|--------|---------------|---|
| Coye commerce | 500 | 600 | 500 | 500 | + Subv animation FISAC (300 €) |
| Ene Ar Vro | 200 | 300 | 300 | 300 | |
| Escalade Cantilienne | | 200 | 200 | 200 | |
| (L') Espérance | 300 | 300 | 200 | 400 | dont 200 € exceptionnels |
| Familles (Association...) | 300 | 300 | 300 | 300 | Si dossier |
| Festival Théâtral | 10 000 | 10 000 | 11 500 | 11 500 | dont location de la Salle n° 1 : 5 000 € |
| Fil (le) Enchanté | 200 | 200 | 200 | 0 | Arrêt de l'activité |
| Gymnastique Volontaire | 200 | 300 | 400 | 400 | |
| La Sylve | 300 | 300 | 300 | 600 | dont 300 € exceptionnels |
| Marché (Association) | 400 | 400 | 500 | 600 | |
| NOTe / Festival Eclats d'orgue | 2 300 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | |
| Pétanque de la Reine Blanche | | | 200 | 200 | Si dossier |
| Savoir Ouverture Solidarité | 400 | 400 | 400 | 400 | |
| Secours Catholique (délégation Coye la Forêt) | 100 | 100 | 100 | 100 | |
| Tennis Club | 1 200 | 1 200 | 1 500 | 1 500 | |
| Théâtre de la Lucame | 800 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | |
| Tous en Scène | | | 400 | 500 | |
| TRHT (musique) | 4 500 | 6 500 | 6 000 | 6 000 | |
| U.N.C. | 300 | 300 | 300 | 300 | |
| Collège PEEP | | 100 | 100 | 100 | |

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 mai 2014

| | | | | | |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--|
| Collège Socio Educatif | | 100 | 100 | 100 | |
| Collège Parents Indépendants | | 100 | 100 | 100 | |
| Collège FCPE | | 100 | 100 | 100 | |
| TOTAL | 38 700 | 43 600 | 45 300 | 50 000 | |

Le crédit inscrit au budget de l'année 2014 étant de 47 000 €, il est proposé de prévoir une décision modificative qui enregistrera une diminution du compte 6531 pour abonder le compte des subventions 6574 d'un montant de 3 000 €.

Monsieur LEBRET souhaite connaître s'il y a des critères particuliers quant à l'attribution des subventions.

Madame LAMBRET, Maire Adjointe chargée de la Vie Associative, lui répond que non. Toutefois, suite à une réflexion de Monsieur LECLERCQ en commission à ce sujet, cela sera étudié pour l'attribution des subventions 2015. La commission débutera la réflexion dès le mois de septembre.

Monsieur LAMEYRE, Maire Adjoint chargé des Finances, précise que cela avait été envisagé avant les élections d'où le recul du vote des subventions. Pour ne pas pénaliser les associations avec un retard trop important dans les versements, il a été décidé de reporter la modification éventuelle des modes d'attribution à 2015.

Monsieur le Maire précise que pour le Football, l'association souhaitait 5 000 € de subvention. On ne leur versera que 2 000 €. L'association a obtenu de la part d'un sponsor une participation financière.

Monsieur GLEVAREC souhaite connaître le nom du sponsor.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'une entreprise de Coye la Forêt, mais le principe du Conseil Municipal est de ne pas donner de nom.

Monsieur DULMET, Maire Adjoint à l'Urbanisme, souligne qu'il ne faudrait pas que la subvention serve à payer les cartons rouges, car le Club en reçoit régulièrement en raison de son manque de discipline et des insultes envers les arbitres.

Monsieur DECAMPS propose que les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau de certaines associations ne prennent pas part au vote.

Monsieur MARIAGE lui répond que le Conseil Municipal vote une enveloppe globale et trouve ridicule sa proposition. Il précise que des règles doivent être prises pour l'attribution des subventions de l'année 2015.

Madame LAMBRET, Maire Adjointe chargée de la Vie Associative, souligne le versement exceptionnel au Club de Basket d'une subvention de 3 000 € remboursable sur trois ans. Une convention viendra régir cette allocation supplémentaire occasionnée par une erreur de gestion du club qui durant deux années n'a pas sollicité ses subventions auprès du Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Maire souligne que la subvention demandée était de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des subventions allouées aux associations

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la décision modificative de crédits de 3 000 €.

5 INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE de LOGEMENT des INSTITUTEURS

Monsieur LAMEYRE, Maire Adjoint chargé des Finances rappelle que chaque année, s'agissant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL), le Préfet nous consulte et nous invite à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2014. L'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL) est versée aux Instituteurs non logés.

A titre indicatif, le Préfet nous précise que le taux d'augmentation retenu pour 2013 était de 1,20 %.

Par délibération n° 22/2013 du 22 avril 2013, le conseil municipal avait proposé à Monsieur le Préfet de l'Oise un taux de progression de 1,50 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROPOSE de retenir, pour 2014, un taux de progression de 1,5 %.

6 DOTATION d'EQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX (DETR) : DEMANDE de SUBVENTION pour la MISE aux NORMES de POTEAUX d'INCENDIE

Monsieur VARON, Maire Adjoint chargé Voirie, informe le Conseil Municipal que suite à la vérification conjointe des services d'incendie de l'Oise et de la Lyonnaise des Eaux, il s'avère que nous devons envisager le renouvellement de trois (3) poteaux d'incendie situés :

- angle de l'allée de la ménagerie et de la rue de la gare : poteau n° 09
- route de lamorlaye (moulin des bois / 3 châteaux) : poteau n° 32
- rue des ormes : poteau n° 35

La Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (DETR) pourrait, au titre de la sécurité incendie, subventionner ce renouvellement à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes. Ces renouvellements entrent dans le cadre de prescriptions formulées par le Service Départemental d'Incendie.

Plan de Financement

| Poteau d'Incendie | Montant HT | Montant TTC |
|--------------------------|-------------------|--------------------|
| N° 09 | 2 981,44 € | 3 577,73 € |
| N° 32 | 2 726,78 € | 3 272,14 € |
| N° 35 | 2 843,80 € | 3 412,56 € |
| TOTAL | 8 552,02 € | 10 262,43 € |

Un crédit a été ouvert au budget de l'exercice 2014 pour un montant de 10 270 €.

Subvention possible au titre de la DETR : $8\,552 \text{ €} \times 50 \% = 4\,276 \text{ €}$

Pour information :

Le cahier des charges relatif à notre contrat d'Affermage du service de l'eau potable avec la Lyonnaise des Eaux stipule en son article 67 bis, le renouvellement, tous les ans, d'un poteau ou bouche d'incendie, à la charge du fermier.

Au titre de cette clause contractuelle, la Lyonnaise des Eaux a pris en charge les poteaux d'incendie ci-dessous :

- janvier 2014 : n° 34, situé rue des noisetiers,
- en 2013 : n° 13, situé rue d'Hérivaux,
- en 2012 : n° 12, situé également rue d'Hérivaux.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le dossier de subvention ainsi que le plan de financement**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le renouvellement de ces trois poteaux d'incendie.

7 COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts précise, en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Le Directeur des Services Fiscaux, par courrier en date du 22 avril 2014, demande de lui faire parvenir notre liste de présentation d'ici la fin mai 2014.

Il nous rappelle que la commission, outre le Maire, ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, est composée dans notre commune de huit (8) commissaires.

Les commissaires titulaires ainsi que les suppléants sont désignés par les services fiscaux au vu d'une liste de 16 contribuables susceptibles de devenir titulaires et de 16 contribuables susceptibles de devenir suppléants.

Les commissaires, (parité non imposée), doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette liste de présentation est dressée par le conseil municipal. Ce dernier devra veiller à ce que les candidats commissaires et leurs suppléants remplissent les conditions requises. Le territoire boisé de notre commune étant supérieur à 100 Ha, il conviendra de proposer des propriétaires de bois et forêts.

Afin d'éviter toute distorsion dans la présentation de nos administrés, le Directeur des Services Fiscaux souhaite que les personnes retenues soient groupées selon la catégorie des contribuables qu'elles sont appelés à représenter (locataires, propriétaires foncier bâti ou non bâti, professionnels, propriétaire de bois).

Considérant qu'il convient de désigner :

- 16 postulants « titulaires » dont 2 doivent être domiciliés à l'extérieur de la commune
- 16 postulants « suppléants » dont 2 doivent être domiciliés à l'extérieur de la commune

**Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

PROPOSE les personnes suivantes :

| TITULAIRES | | SUPPLÉANTS | |
|------------|------------------------------|-----------------------|-----|
| 1 | Sophie DESCAMPS | Yves DULMET | Loc |
| 2 | Perrine VIRGITTI | Bernard VARON | |
| 3 | Patrick LAMEYRE | Abdelmounaime BAZZA | |
| 4 | Nathalie LAMBRET | Gérard PINEAU | |
| 5 | Séverine FAUPOINT | Marguerite BARDEAU | |
| 6 | Martine RIOU | Pascal FONTAINE | |
| 7 | Christiane LACROIX | Mohammed ZAOUCHE | |
| 8 | Serge NKOUMAZOK | Stéphanie COLAGIACOMO | |
| 9 | Véronique MOUQUET | Serge LECLERCQ | |
| 10 | Claude LEBRET | Alain MARIAGE | |
| 11 | Chantal VEILLOT | Isabelle DOMENECH | Loc |
| 12 | Guy DECAMPS | Christine ROBIDET | |
| 13 | Philippe VERNIER | Henri SENEQUE | |
| 14 | Michel LESCUYER de SAVIGNIES | André BUGÉARD | |
| 15 | Sylvie DAUBOIN | Vivian MAES | |
| 16 | J.J. REYMOND | Maurice ERARD | |

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

Fait à COYE LA FORET, le 12 juin 2014
Le Secrétaire de Séance,

Yves DULMET.